

MOUVEMENT ASSOCIATIF À SKIKDA

La commission environnement active

La commission environnement du mouvement associatif a formulé une batterie de propositions, publiées dans le bulletin d'information «La lettre des amis» de l'Association les amis de Skikda.

Une démarche qui couronne les travaux des commissions installées suite à l'appel du 26 décembre 2006 du mouvement associatif, des notables de la ville et de quelques parlementaires. Première finalisée, elle figure parmi les cinq lancées dans les domaines de la culture, la santé, le sport, l'urbanisme et le vieux bâti.

Les séances de travail ont regroupé les représentants du mouvement associatif, quelques anciens cadres du secteur des hydrocarbures, des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement et des personnalités locales.

Scindées en cinq grands axes, institutionnel, réglementaire, d'implication du mouvement associatif, information et de sensibilisation et logistique, les propositions en question gagneraient à être enrichies par d'autres associations et des experts

en la matière et appliquées par les pouvoirs publics dans le cadre de la protection de l'environnement. La mise en place à la wilaya d'un conseil consultatif, et à l'APC, d'une cellule chargée de l'amélioration du cadre de vie des citoyens, qui regroupent toutes les parties concernées dans un cadre de concertation, mettre un dispositif d'implication des opérateurs, l'harmonisation des instruments d'application des lois (police des eaux, justice, sûreté maritime, garde champêtre, agent d'urbanisme, police de l'environnement), amendement des lois et règlements en conformité avec la réalité, mise en place par le mouvement associatif d'une banque de données, évaluant l'état des lieux, dégager un programme de formation en direction du mouvement associatif dans le cadre des ses préoccupations, introduction en partie du

FEN (Fonds de l'environnement national) pour tous les projets de l'environnement, organisation de journées d'études en milieu scolaire et universitaire dans le souci de promotion de la culture environnante, publication par voie de presse et revues locales d'informations liées à l'environnement, application d'un nouveau plan de la circulation, gestion rigoureuse des chantiers ouverts dans le tissu urbain, application de la devise du pollueur payeur et mise en œuvre d'un dispositif englobant un réseau d'alerte de surveillance, des laboratoires agréés et un équipement anti-pollution fonctionnelle. Telles sont quelques-unes des plus importantes formulées. La motivation primordiale de leur énonciation est l'état de dégradation constatée à Skikda. La multifonction des pollutions en est l'illustration parfaite. Les alertes ont

été à maintes reprises données sur les risques encourus sur tous les plans, notamment celui de la santé publique. Les rédacteurs de la missive puisent dans les archives des projets de développement industriel et urbanistique des années 1970 pour situer l'aggravation du cas environnemental.

Le constat est sans appel : urbanisme effréné, à travers l'implantation des zones pétrochimique et de dépôt, des ZHUN et lotissements sociaux, atteinte à la morphologie du territoire à cause des distorsions urbanistiques, extension sauvage illustrée par une ville passée de quelques centaines à 5 700 hectares, prolifération des sites précaires (Bouabaz, Briqueterie, Boulekeroua et Zetfel). Les phénomènes cités ont généré, selon les membres de la commission environnement, une pollution atmosphérique, industrielle et urbaine. Il est signalé aussi le manque d'espaces verts, l'érosion des versants, l'élevage de moutons, vaches,

chèvres... dans les cités, les nombreux immeubles menaçant ruine et le non-réaménagement de ceux effondrés, la non-récupération des objets en verre, en papier et en plastique en vue de leur recyclage, la non-concrétisation des projets de station d'épuration et d'une usine de traitement et d'incinération d'ordures ménagères et de déchets. D'autres propositions ont été consignées dans le bulletin d'information relatives à une meilleure prise en charge des problèmes des eaux usées, pluviales et potables, du cadastre des réseaux, du plan des avoires, de l'adduction de l'ensemble des cités relevant de l'OPGI, de l'éradication des encombrants, de mettre un frein aux érosions... L'enrichissement du document en question apportera un plus. Les autorités compétentes sont maintenant en possession d'un outil didactique d'importance. C'est la volonté politique qui doit prévaloir en vue de son application sur le terrain.

Zaid Zoher

CONFÉRENCE DU MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT RURAL À SIDI-BEL-ABBÈS

«Lever les entraves au renouveau rural»

La réussite de la mise en place du système, bute sur plusieurs problèmes, à savoir l'absence de l'information du dialogue et de l'innovation.

Dans la matinée de dimanche dernier Rachid Benaïssa, ministre délégué chargé du Développement rural, a animé une conférence au niveau de l'auditorium de l'université Djilali-Liabès de Sidi-Bel-Abbès portant sur le système d'information, le programme de soutien au renouveau rural et le rôle du mouvement associatif dans la retransmission de l'information pour le renforcement des capacités

humaines et l'aide technique pour un renouveau rural. Abordant le thème en question, le conférencier a d'abord évoqué la politique de renouveau du système de développement rural qui a été adopté en octobre 2006 et qui connaîtra trois phases pour son application. En 2007, son rôle de pilote, en 2008, sa consolidation, pour passer enfin à la troisième étape qui s'étalera de 2009 à 2013 et concernera sa phase

de généralisation. L'objectif de cette politique ciblera la modernisation des villages, le développement des potentialités naturelles et économiques du territoire rural, la protection et la sauvegarde de leurs ressources naturelles et leur valorisation.

La réussite de la mise en place du système, a souligné l'intervenant, bute sur plusieurs problèmes, à savoir l'absence de l'information du dialogue et de l'innovation.

Afin de lever ces entraves, une cellule d'animation rurale, qui réunira des animateurs,

des élus locaux, des créateurs de projets, des orientateurs et des facilitateurs pour assister les projets à créer, devra être mise en place car son importance n'est pas des moindres vu qu'elle représente un moyen efficace pour concrétiser les projets et assurer son rôle de régulateur, ajoutant à ce propos que la création d'une dynamique d'ensemble s'impose, invitant par la même occasion les associations à simplifier beaucoup plus pour la réussite des projets pour le développement rural.

A. M.

RELIZANE

Des portes ouvertes sur la Protection civile

Les hommes du feu ont été avec faste leur journée. La cérémonie s'est déroulée dans l'enceinte de la direction sous le slogan «la Protection civile et les gestes qui sauvent».

Des portes ouvertes ont été organisées au profit des collégiens, lycéens et du grand public. Un programme riche en activités culturelles et sportives a été élaboré et devrait s'étaler sur toute la semaine, dans le but de faire connaître au public

le travail des sapeurs-pompiers, les équipements de lutte contre les incendies et d'interventions lors des phénomènes naturels, notamment les inondations et les tremblements de terre.

Par ailleurs, les établissements scolaires et les administrations font partie d'un programme de suivi régulier élaboré par le colonel de la Protection civile pour faire face aux dangers imprévisibles en prenant les précautions d'usage devant ces phénomènes. L'exposition du matériel utilisé, les statistiques des différentes opé-

rations de secours corroborent le caractère impérieux qui se peaufine au fil des ans pour aboutir à une formation soudée capable de réagir de jour comme de nuit pour sauver et venir en aide aux citoyens en danger. Par la suite, la direction a récompensé les vainqueurs des épreuves sportives et culturelles organisées ainsi que des familles victimes du terrorisme. On retiendra de cet événement, le rôle positif de la femme et ses capacités à remplir sa mission aux côtés de son collègue.

A. Rahmane

Le président de l'Assemblée populaire communale de Bouzeguène nous écrit

Suite à l'article paru dans le quotidien *Le Soir d'Algérie* du jeudi 14 février 2008 sous le n° 5231, mettant en cause l'APC de Bouzeguène, wilaya de Tizi-Ouzou, en guise de droit de réponse, nous vous prions d'insérer les précisions suivantes :

- Un procès-verbal de choix de terrain a été dressé en date du 8 juillet 2007, ayant pour objet l'affectation dudit terrain, ainsi une délibération a été établie en date du 13 août 2007 sous le n° 36, approuvée par le chef de daïra de Bouzeguène en date du 19 novembre 2007 sous le n° 151/07.

- Le terrain objet de l'opposition est un terrain communal affecté pour un projet d'intérêt général, ce qui ne confère pas le droit d'opposition pour

- Les initiateurs de l'écrit ont une volonté manifeste de nuire à la nouvelle APC récemment installée, sinon comment expliquer le fait de publier l'article dans le journal avant de connaître l'avis du président de l'Assemblée populaire communale de Bouzeguène ?

- Les auteurs de cet article, citant les villageois d'Aït-El-Karne comme partie prenante dans l'affaire sans avoir signé l'opposition, recourent à l'usage de fausse déclaration pour avoir gain de cause.

En conclusion, le procès-verbal a été dressé par l'Assemblée sortante et qu'il a fallu, pour les opposants, un délai de six mois pour se manifester.

Le président de l'APC

ORAN

Sonelgaz coincée entre fraude et vol

MM. Bensaïd et Daghour représentant la sous-direction régionale ouest de Sonelgaz ont livré dimanche après-midi lors de l'émission hebdomadaire Forum d'El Bahia, les contraintes importantes auxquelles doit faire face cette société tenue d'assurer un service public exemplaire pour ses abonnés.

En effet, souvent critiquée en raison des désagréments provoqués par des coupures d'électricité à répétition dans de nombreux quartiers et sites de la ville d'Oran, ou encore pour la longueur observée dans les opérations de raccordement au gaz et à l'électricité, Sonelgaz a fait état de l'ampleur de la situation pour ce qui est de la fraude, des vols de câble, des dégradations causés aux colonnes montantes au nombre de 6 000, les branchements illicites, etc., et cela au niveau des deux zones Oran-centre et Es Senia qui comprend les 26 autres communes de la wilaya.

Les conséquences financières sont considérables avec des pertes qui pèsent sur les investissements de Sonelgaz. Ainsi, pour la zone d'Es Senia, M. Daghour a indiqué que les agressions sur ses réseaux coûtent à la société un préjudice de 1,3 milliard de centimes, pour suivre que la fraude, c'est-à-dire les compteurs trafiqués ou les branchements illicites représentent 23% de pertes sur le réseau et 3% de plus d'achat à réaliser. Il faut par ailleurs souligner que pour la zone d'Es Senia, Sonelgaz doit gérer des sites où les constructions illicites et autres bidonvilles foisonnent.

Et l'intervenant expliquera que 99% des cas de coupures d'électricité sont causés suite à l'utilisation abusive du réseau par des fraudes et des raccords illicites. Ainsi, un poste qui doit desservir de 50 à 60 abonnés allimenté, en fait, 3 000 familles. Pour la zone d'Oran-centre, la situation est quasi identique, là ce sont les vols des câbles dans les colonnes montantes qui, ces deux dernières années, ont pris une ampleur sans précédent. Impuissante face à ce phénomène, Sonelgaz en appelle aux citoyens pour qu'eux-mêmes agissent en protégeant les installations par exemple en s'assurant que les accès aux immeubles soient fermés et en agissant de façon citoyenne. Pour la zone d'Oran, les pertes enregistrées dues à toutes ces formes d'agression du réseau avoisinent les 6 milliards.

Les intervenants insistent : «Toutes ces formes d'agression représentent un danger pour la sécurité des citoyens et des abonnés.»

Sur un autre registre, les deux responsables de Sonelgaz ont communiqué les montants des créances qui, pour l'année 2007, s'élevaient pour la zone d'Es Senia à 104 milliards de centimes et pour la zone d'Oran-centre à 95 milliards de centimes.

Fayçal M.

ADRAR

Les handicapés à l'honneur

A la tête d'une délégation, M. Dahmani, chef de Sûreté de la wilaya, a tenu à rendre visite aux enfants handicapés scolarisés dans les deux établissements spécialisés que compte Adrar.

Des cadeaux (casquettes, tee-shirts et cartables remplis de fournitures scolaires) ont été remis aux enfants concernés. Heureux, ils ne tenaient plus en place. Casquette sur la tête et cadeaux sous les bras, ces enfants ont tenu à exprimer toute leur reconnaissance par la production de leur troupe folklorique et l'interprétation de chants fortement applaudis par l'assistance.

Les enfants se souviendront longtemps de cette journée et du passage des éléments de la DGSN, de ces casquettes et tee-shirts.

L'un d'eux s'est approché de nous, tout heureux, le sourire éclatant et nous a dit : «Elle est à moi cette casquette ? Je peux la mettre, merci.»

Rappelons, au passage, que tous ces enfants font l'objet d'une prise en charge totale, hébergement et restauration durant toute l'année.

Afin d'immortaliser pareil événement, des photos-souvenir ont été prises et chaque enfant tenait absolument à y figurer.

El-Hachemi S.